Ligue Occitanie Rugby

Toulouse le 14 Septembre 2019

Avis hebdomadaire N° 5

Objet : Compétition « Honneur »

A la veille du démarrage de la saison, plusieurs clubs d'honneur peuvent se trouver en difficulté au niveau des effectifs.
Nos compétitions se doivent de respecter scrupuleusement les règlements sportifs fédéraux. Mais elles doivent aussi, selon le souhait souvent exprimé par la majorité d'entre vous, permettre à un maximum de licenciés de JOUER.

En seniors Honneur, il y a obligation, pour se qualifier en championnat de France, de présenter en phase qualificative une réserve à XV. Cette règle s'impose à tous.
Les règlements généraux précisent :

- ***que 3 forfaits ou 6 effectifs incomplets entraînent une situation administrative de « forfait général ».***
- ***que cette situation empêche la qualification pour les phases finales du championnat de France mais n'entraîne pas de rétrogradation, sauf à terminer à l'une des places entraînant une descente.***

Ces règles seront rigoureusement respectées.

Mais la Ligue Occitanie de Rugby, dans le respect des règlements et après l'accord de la FFR, a décidé, lors du bureau tenu le 11 Septembre 2019, pour ne pas « priver de Rugby » un grand nombre de joueurs de clubs qui seraient en difficulté ponctuelle ou plus durable :

- ***Que la situation administrative de forfait général telle que définie ci-dessus n'entraînera pas l'arrêt de l'activité pour l'équipe 2 concernée, qui pourra, si elle le peut et le souhaite, continuer à jouer TOUTES LES RENCONTRES DE LEVER DE RIDEAU, à XV ou à effectif incomplet, ces rencontres étant enregistrées et dirigées par la Ligue,***
- ***Que l'équipe qui n'est pas en « situation de forfait » marquera 5 points pour chacune de ces rencontres.***
- ***Qu'obligation sera faite à leurs adversaires de les recevoir ou de se déplacer, par solidarité et respect de l'éthique sportive,***
- ***Que toute équipe 2 ayant disputé l'ensemble de ses rencontres de poule (ou ayant comptabilisé moins de 3 forfaits simples), même si elle a joué plus de 5 fois en effectif incomplet (entre 15 et 11 joueurs), ne sera pas déclarée forfait général. Elle ne pourra pas se qualifier pour les phases finales LOR Réserves Honneur, mais le club pourra qualifier son équipe 1 pour le championnat Ligue uniquement.***

Le Secrétaire Général

Bernard PUJOL

Maison du Rugby
32 rue Dubézy - BP 5851 - 31506 Toulouse Cedex 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200010 - RCS de Toulouse
www.occitanie-ffr.fr